



## Chauffage collectif charges

Par **Carabis**, le **11/08/2015** à **23:23**

Bonjour, j'ai reçu ma régulation de charges pour l'année 2014 et je découvre un montant de 375.94€ à payer pour le chauffage. Mais le problème c'est que je n'ai jamais utilisé le chauffage depuis les deux ans que j'habite cet appartement. Les trois chauffages installés dans mon 35m<sup>2</sup> ont les vannes fermées. Que puis-je faire ?

Par **janus2fr**, le **12/08/2015** à **08:20**

Bonjour,  
Peu importe si vous gardez les radiateurs fermés.  
En l'absence de compteurs de calories, les charges de chauffage sont réparties entre tous les logements de l'immeuble suivant une clé de répartition qui a dû vous être communiquée, généralement aux millièmes.

Par **JulieDufлот**, le **12/08/2015** à **14:55**

Bonjour,  
Avez-vous signalé ce problème à votre syndic ?

Par **janus2fr**, le **12/08/2015** à **15:52**

Bonjour JulieDufлот,  
Carabis poste dans la rubrique "locataires", on peut donc penser qu'il l'est.  
Il n'a donc aucun rapport avec un syndic (un syndic est l'interlocuteur des copropriétaires).  
Son seul interlocuteur est son bailleur.